

Les faits saillants de ISA-24 Partie 2: Mercredi 25 juillet 2018

Mercredi 25 juillet, l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) a examiné le projet de plan stratégique pour les cinq prochaines années, mettant l'accent sur:

- l'opérationnalisation du patrimoine commun de l'humanité;
- la protection de l'environnement marin; et
- le suivi et l'évaluation

Rapport du Secrétaire général

KIRIBATI a exhorté les États contractants et les États sponsors à prendre en ligne de compte, entre autres responsabilités, les dommages éventuels pour les États côtiers, soulignant le fardeau disproportionné pesant sur les États côtiers et, en particulier sur les petits États insulaires en développement (PEID). Le CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OcéAN POLAIRE ET LA MER PROFONDE a recommandé de renforcer la coopération avec les organismes internationaux et les parties prenantes afin de promouvoir un «respect raisonnable» mutuel entre les activités menées dans la Zone et d'autres activités menées dans le milieu marin.

La COALITION POUR LA CONSERVATION DE LA MER PROFONDE (DSCC) a demandé la tenue de réunions ouvertes et diffusées en direct de la Commission juridique et technique (CJT) et a attiré l'attention sur une soumission à l'AIFM présentée par 50 ONG et portant sur l'objectif de développement durable (ODD) 12 concernant le mode de consommation et de production, et sur l'ODD 14 concernant les océans, mettant en exergue les technologies réutilisables, le recyclage et une meilleure conception des produits. Le délégué a regretté que la CJT et le Conseil n'aient pas abordé les essais de matériel minier, appelant à des procédures transparentes d'examen et de prise de décision. Le PEW CHARITABLE TRUSTS a souligné: la nécessité de disposer de plus de ressources pour l'élaboration de réglementations solides et de plans régionaux de gestion environnementale (PRGE) scientifiquement fondés; le défi consistant à traduire le principe de précaution en règles adaptatives; la nécessité de s'inspirer des bonnes pratiques tirées d'industries similaires pour la rédaction des règlements et la garantie de la conformité; et le besoin de zones non minières. L'UICN a appelé à une coordination renforcée avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le processus sur la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BADJN); et a attiré l'attention sur un nouveau rapport de l'UICN soulignant que les obligations liées à la CNUDM relatives à la protection de l'environnement marin implique la possibilité de ne pas procéder à l'exploitation minière des fonds marins, si une protection adéquate ne peut être garantie.

Les délégués ont pris note du rapport du Secrétaire général.

Le Plan stratégique

Le Secrétaire général a présenté le projet de plan stratégique 2019-2023 (ISBA/24/A/4), faisant état d'un processus de consultation ouvert. Il a également présenté un projet de décision priant le Secrétaire général d'élaborer, pour examen à la 25e session:

un plan d'action de haut niveau assorti d'indicateurs de performance et de résultats clés à atteindre; et un aperçu détaillé des mécanismes de mise en œuvre, y compris le suivi et l'évaluation. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le projet de plan stratégique et le processus de consultation qui y a mené.

La NOUVELLE ZÉLANDE a souligné que le plan n'était que le début d'un processus à long terme, recommandant un processus consultatif similaire pour la formulation des futurs plans stratégiques et, appuyée par le Royaume-Uni, s'est félicitée du lien entre le travail de l'AIFM et les ODD. L'INDE a suggéré d'établir des jalons, des échéanciers et des résultats à livrer pour s'assurer d'une mise en œuvre efficace du plan stratégique. Le PROJET FISH REEF a suggéré de refléter, dans le projet de plan, la nécessité de projets d'atténuation sociale dans les zones côtières.

Réglementation régissant l'exploitation: Les PAYS-BAS, soutenus par le ROYAUME-UNI, ont souhaité en apprendre davantage sur la façon dont l'objectif convenu de l'achèvement, d'ici 2020, du projet de règlement régissant l'exploitation, allait s'inscrire dans la mise en œuvre du plan stratégique. L'AUSTRALIE, appuyée par le ROYAUME-UNI, a souligné l'équilibre entre les bonnes pratiques commerciales et les considérations environnementales grâce à la CNUDM et à l'ODD 14. Le JAPON a recommandé une approche équilibrée entre les besoins des entrepreneurs et ceux de la protection marine. La POLOGNE a recommandé d'inclure les PRGE et la stratégie de gestion des données dans le règlement régissant l'exploitation. SINGAPOUR a mis en garde contre le fait de préjuger des résultats du règlement régissant l'exploitation.

Coopération internationale: L'AUSTRALIE a souligné la nécessité d'articuler les résultats liés à la coopération avec d'autres organismes et d'éviter les cloisonnements. La NORVÈGE a soutenu la collaboration avec d'autres organismes opérant dans le domaine de la recherche marine. Le JAPON a salué la coopération avec d'autres organismes internationaux, soulignant que cela aidait à la mise en œuvre des ODD.

Patrimoine commun: Le GROUPE AFRICAÏN, la JAMAÏQUE et les PHILIPPINES ont appelé au renforcement des références au patrimoine commun. La THAÏLANDE a mis en exergue le partage équitable des avantages financiers et davantage d'opportunités de participer au programme de formation, pour les pays en développement. TONGA a souligné le partage équitable des avantages et la création d'une commission de planification économique pour opérationnaliser le principe du patrimoine commun. La JAMAÏQUE, appuyée par le GROUPE AFRICAÏN, s'est opposée à la référence au fonctionnement de l'Entreprise comme étant un thème "futur" et a appelé à une formulation plus ambitieuse sur l'Entreprise en tant qu'organe "indépendant". CUBA a souligné la nécessité d'assurer le renforcement des capacités et le transfert de technologies pour les pays en développement, conformément au principe du patrimoine commun. Le BANGLADESH a souligné le besoin d'une réglementation robuste reflétant les normes internationales et en accord avec les ODD pour assurer des avantages pour l'humanité toute entière; et, avec TONGA, NAURU et la CHINE, a demandé un chapitre consacré au patrimoine commun et au partage équitable des avantages. Le

MEXIQUE a souligné: la création de réseaux de collaboration pour le partage des résultats de la recherche marine et la promotion du transfert de technologie au profit des pays en développement; et la mise en place d'un mécanisme permettant de faire face aux impacts de l'exploitation dans la Zone sur les économies des producteurs terrestres des mêmes minerais. Le MAROC a suggéré d'associer les pays en développement à la recherche scientifique et d'élaborer un régime de paiement garantissant un partage équitable des avantages.

La POLOGNE a recommandé de promouvoir la coopération scientifique et le partage de données, et de rendre l'Entreprise opérationnelle pour partager les avantages du patrimoine commun de l'humanité. La FRANCE a attiré l'attention sur: l'étude du Massachusetts Institute of Technology (MIT) consacrée au système de paiement financier; le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques découlant des activités menées dans la Zone; et l'évaluation des impacts de l'exploitation minière des grands fonds marins sur l'économie des pays qui sont des producteurs terrestres des mêmes minerais, et un mécanisme de compensation pour ces pays. L'INDE a appelé à prioriser le renforcement des capacités et à poursuivre l'analyse des modèles financiers en vue d'un partage équitable des avantages.

Participation: Le GROUPE AFRICAIN a demandé des éclaircissements sur une référence à une participation "intégrée", plutôt que "complète", des États en développement. NAURU a souligné l'importance de la participation des pays en développement, en particulier des PEID. Le délégué des PHILIPPINES a appelé à des références cohérentes à la participation des pays en développement. La DSCC a demandé une référence plutôt à «assurer» qu'à «faciliter» une participation plus complète, plus active et plus éclairée des membres et parties prenantes de l'AIFM.

Transparence: L'ALLEMAGNE, appuyée par la DSCC, a demandé que l'on parle plutôt de "garantir" que de "faciliter" l'accès aux données non confidentielles; et a suggéré de traiter de manière explicite la question de la transparence. La BELGIQUE a soutenu la conduite d'une consultation publique et, avec l'ITALIE et le CHILI, la nécessité de la transparence. L'ARGENTINE a souhaité en savoir davantage sur la façon dont la consultation des parties prenantes et l'accès du public aux informations concernant l'environnement allaient être assurés. L'INDE a recommandé de clarifier les critères de transparence. La DSCC a recommandé de se référer non seulement à l'accès du public à l'information environnementale, mais aussi à la participation des parties prenantes à la prise de décision, à l'évaluation et aux questions judiciaires.

Protection de l'environnement: Le GROUPE AFRICAIN a soutenu l'idée d'une formulation plus forte sur la protection de l'environnement. Le CAMEROUN a suggéré d'inclure, parmi les principes directeurs encadrant la protection de l'environnement, la garantie d'une meilleure compréhension de l'environnement marin. CUBA a souligné le rôle des évaluations d'impact environnemental et des PRGE. Le MEXIQUE a mis l'accent sur la transparence et la collaboration dans la conception des PRGE. La DSCC a recommandé de faire référence à «la garantie» d'une protection efficace de l'environnement marin.

Le délégué de TRINIDAD ET TOBAGO a recommandé de se joindre aux efforts mondiaux pour la lutte contre la pollution et le changement climatique, ainsi que pour la réalisation de l'ODD 14. Le NÉPAL a soutenu le besoin de prendre note: de la transition de la phase d'exploration à la phase d'exploitation; d'une «première approche fondée sur l'écosystème»; du principe de pollueur-payeur; de la transparence; et du partage de données quantitatives et qualitatives relatives à la Zone.

Le GROUPE AFRICAIN, avec NAURU, les PHILIPPINES et le CHILI, a appelé à des références au processus de BADJN. La JAMAÏQUE a suggéré de se référer à des méthodes transparentes et responsables pour assurer la cohérence entre le processus de l'AIFM et le processus de la BADJN, ainsi que la protection efficace de l'environnement marin.

SINGAPOUR a proposé de mieux rendre compte du rôle de l'AIFM dans la protection de l'environnement marin; et a suggéré que l'AIFM protège efficacement non seulement les intérêts légitimes des membres et des contractants, mais aussi d'autres utilisateurs de l'environnement marin. La BELGIQUE a demandé des références: à la conservation, aux aires protégées et à l'approche de précaution. La NORVÈGE, appuyée par le ROYAUME-UNI, a souligné les défis posés par l'incertitude scientifique, technique et commerciale en matière de protection de l'environnement.

Le SAINT-SIÈGE a encouragé l'AIFM à veiller à ce que les droits des États membres et des entreprises commerciales ne détournent pas l'attention loin du bien plus important de la protection de l'environnement. La DSCC a attiré l'attention sur une soumission conjointe, sur le plan stratégique, présentée par 50 ONG, soumission qui appelle à un processus pour étudier de manière globale, participative et scientifique la nécessité de l'exploitation minière des fonds marins et ses conséquences à long terme pour la planète et pour l'humanité. Le délégué a proposé de remplacer «élaborer des programmes et méthodologies de suivi robuste des points de vue scientifique et statistique, pour évaluer le potentiel d'interférence des activités menées dans la Zone avec l'équilibre écologique du milieu marin» par «prévenir, réduire et contrôler la pollution et autres dangers pour l'environnement marin, à travers, notamment l'élaboration de réglementations, procédures, programmes de suivi et méthodologies appropriées». L'UICN a encouragé l'intégration, dans le plan stratégique, d'une référence aux buts et objectifs environnementaux stratégiques, qui devraient être considérés comme des normes contraignantes pour guider l'élaboration des PRGE et des plans de gestion environnementale.

Le suivi et l'évaluation: TONGA a souligné le besoin de mécanismes d'évaluation. La CHINE a suggéré que les mécanismes de suivi et d'évaluation comprennent une analyse régulière des prix du marché des métaux et des minéraux, des évolutions et des impacts potentiels sur les producteurs terrestres des mêmes minerais. La GUYANE a suggéré une liste d'objectifs à court, moyen et long termes pour suivre la mise en œuvre du plan. SINGAPOUR a mis en garde contre des mécanismes d'évaluation excessifs. L'ITALIE a souligné l'importance d'un suivi régulier des risques de pollution. L'ARGENTINE a souhaité savoir quel organe de l'AIFM allait être chargé de la mise en œuvre du mécanisme de suivi et d'évaluation.

Le Secrétaire général a proposé: l'élaboration, dans le plan d'action, d'échéances à examiner à la prochaine session; et l'intégration des suggestions dans une révision du projet de plan stratégique, et donner aux délégations la charge de travailler de manière officielle sur la décision d'accompagnement, pour examen par l'Assemblée, jeudi.

Rapport de la Commission des finances

Le président de la Commission des finances, Andrzej Przybycin (Pologne), a présenté le rapport de la Commission des finances (ISBA/24/A/6), soulignant: la mise en œuvre de mesures d'économie; le budget proposé pour 2019-2020 de 18 millions de dollars; et un accord sur la nécessité d'augmenter les frais généraux des entrepreneurs de 47 000 à 60 000 dollars, ainsi qu'une contribution volontaire supplémentaire de 6 000 dollars, sur une base de non-participation, pour contribuer au recouvrement du déficit du Fonds volontaire pour le soutien de la participation aux réunions de la CJT et de la Commission des finances.

L'INDE a réitéré ses réserves concernant l'augmentation des frais généraux pour les entrepreneurs, demandant un délai temps pour la consultation des capitales et l'accès aux données historiques sur les coûts administratifs. Le Secrétaire général a indiqué que toutes les données disponibles ont été mises à disposition. Le ROYAUME-UNI a estimé que cette augmentation était "juste". Le CANADA a réitéré la nécessité de surmonter les déficits du fonds volontaires pour assurer une participation adéquate des pays en développement. L'ARGENTINE, appuyée par la JAMAÏQUE, a signalé l'existence d'un large soutien pour le budget. Les délégués ont convenu d'examiner à nouveau ce point, jeudi.

Dans les coulloirs

L'Assemblée approchant le milieu de semaine, les délégués ont enfin abordé le plan stratégique. "Ce n'est pas un plan parfait", a déclaré un délégué, "mais c'est un bon plan" pour saisir succinctement les défis consistant à trouver le juste équilibre entre l'exploitation et la protection de l'environnement. D'autres ont souscrit à l'idée qu'il est «préférable d'avoir un plan à ce stade qu'un plan parfait qui n'arriverait pas à temps», avec le calendrier de 2020 prévu pour l'achèvement de la réglementation devant régir l'exploitation «juste au coin de la rue». Il faut que l'AIFM reste souple dans le contexte de ces «temps changeants» et, comme l'a ajouté un délégué, «dans un climat de grande incertitude scientifique, technique et commerciale». En chemin vers la réception offerte par le Secrétaire général, beaucoup anticipaient, pour jeudi, un plan stratégique amélioré pour «tracer la voie à suivre».